RENOVATION DES SERVICES TECHNIQUES

MAITRE D'OUVRAGE

Commune de SAINT-THOIS

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage	Mairie de Saint-Thois
Adresse	1 Place de la Mairie
	29520 SAINT-THOIS
Personne habilitée à signer le marché	M. Bernard SALIOU – Maire de SAINT-THOIS

ARTICLE 2 – CONTRACTANT(S)

❑ **Le contractant unique, soussigné :**

❑ **M/Mme**			contractant personnellement,
❑ **La société**			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF		N° SIRET	
TVA intracommunautaire			
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes			

❑ **Les cocontractants soussignés,** engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

❑ **conjoints** (cf. grille de répartition des prestations annexée)

❑ **solidaires**, les unes des autres,

et désignées dans le marché sous le nom "Maître d'œuvre".

1er cotraitant :

❑ **M/Mme**			contractant personnellement,
❑ **La société**			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF		N° SIRET	
TVA intracommunautaire			

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

2e cotraitant :

❑ **M/Mme**			contractant personnellement,
❑ **La société**			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF		N° SIRET	
TVA intracommunautaire			
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes			

3e cotraitant :

❑ **M/Mme**			contractant personnellement,
❑ **La société**			
RCS			
Représentée par			dûment habilité(e),
Adresse			
Code NAF		N° SIRET	
TVA intracommunautaire			
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes			

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :
. . . . . dûment mandaté à cet effet.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par la Déclaration de sous-traitance (DC4).

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles R2143-3 et suivants du Code de la Commande Publique,

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

ARTICLE 3 – OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie « réutilisation ou réhabilitation d'ouvrages existants »

Nomenclature :
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71240000-2	Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Le maître d'ouvrage envisage, conformément à l'enveloppe prévisionnelle de 291 000 € HT une opération ayant pour objet la rénovation des services techniques.

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 20 mois, à compter de la date de notification du marché (hors période de parfait achèvement).

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Études de diagnostic et d'esquisse	3	semaines
Études d'avant-projet sommaire	3	semaines
Études d'avant-projet définitif	4	semaines
Études de projet	3	semaines
Dossier de consultation des entreprises	1	semaines
Assistance marché de travaux	2	semaines
Visa	2 par visa	semaines
Dossier des ouvrages exécutés	4	semaines
OPC (rapport final)	4	semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 9-2 du CCAP

ARTICLE 4 – OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix :

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de remise des offres (m0). Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article 9.1 du CCAP.

Forfait provisoire de rémunération (mission de base et mission complémentaire) :

Montant estimatif des travaux : 291 000 euros HT valeur janvier 2023

Il est fixé à …… € HT soit un taux de ……%

…… € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de …… %

Soit …… euros TTC.
(En toutes lettres)

Forfait définitif de rémunération :

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article 7.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission (cf annexe 1)

Je renonce au bénéfice de l'avance : ☐ NON ☐ OUI

(cocher la case correspondante)

ARTICLE 5 – PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1er cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
……..	……	……	……	…….
IBAN :				

BIC

2ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
……..	……..	……	……	…….
IBAN :				
BIC				

3ème cotraitant :

Titulaire	Banque	Guichet	N° de Compte	Clé
……..	……..	……	……	…….
IBAN :				
BIC				

Ordonnateur M. le Maire de Saint-Thois

Comptable assignataire des paiements M. le Trésorier payeur de Chateaulin

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2181-1 et suivants ainsi qu'aux articles R. 2191-60 et R. 2191-61 du Code de la Commande Publique :

M. le Maire de Saint-Thois

Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE

ARTICLE 6 – ASSURANCES

Contractant unique ou 1er cotraitant :

Compagnie d'assurance		N° de police	

2e cotraitant :

Compagnie d'assurance		N° de police	

3e cotraitant :

Compagnie d'assurance		N° de police	

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

Fait en un seul original

A..... ……., le…….……

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature du candidat

(Nom, prénom, qualité du signataire, cachet éventuel)

Document annexé au présent acte d'engagement :

Annexe 1 - Grille de répartition des prestations et des honoraires par cotraitants et par éléments de mission

Vu pour valoir acceptation de la présente offre,

Fait à Saint-Thois, le.....

M. Bernard SALIOU,

Maire de Saint-Thois

(signature)